



ARTICLE 1 — OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Co-auteur contribue à la création d'un ou plusieurs modules de formation pédagogique destinés à être diffusés sur la plateforme numérique Le Compagnon Dunois (ci-après « la Plateforme »), accessible à l'adresse www.lecompagnondunois.fr, et sur toute autre plateforme ou support que LCD pourrait désigner.

L'œuvre concernée est la suivante (ci-après « l'Œuvre ») :

Titre du module :	[Titre exact du module de formation]
Thématique :	[Thématique parmi le catalogue LCD]
Durée estimée :	[XX] minutes
Public cible :	[Aidants familiaux / Professionnels / Tous publics]
Format :	Texte + exercices + quiz (support numérique interactif)
Code module :	[XX-XX] (attribué par LCD à la validation du synopsis)

ARTICLE 2 — QUALITÉ DE CO-AUTEUR ET CONTRIBUTION

2.1. Le Co-auteur déclare être l'auteur originel de l'ensemble des éléments qu'il apporte à l'Œuvre, et garantit à LCD qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour conclure le présent contrat.

2.2. Le Co-auteur contribue à l'Œuvre à hauteur de [XX]% de la création totale, les [XX]% restants étant apportés par [LCD / autre co-auteur désigné]. Cette répartition est définie dans l'annexe de contribution signée préalablement.

2.3. En présence de plusieurs co-auteurs, les droits de rémunération définis à l'Article 6 sont répartis proportionnellement à la contribution de chacun, selon les modalités de l'annexe. Toute modification de cette répartition requiert l'accord écrit de tous les co-auteurs concernés.

ARTICLE 3 — CESSIION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

3.1. Le Co-auteur cède à LCD, à titre exclusif, pour la durée légale de protection des droits d'auteur telle que définie par le Code de la Propriété Intellectuelle (actuellement 70 ans après le décès de l'auteur) et pour le monde entier, les droits patrimoniaux d'auteur suivants sur l'Œuvre :

- Le droit de reproduction : reproduire ou faire reproduire l'Œuvre sur tout support numérique, physique ou audiovisuel ;
- Le droit de représentation : communiquer l'Œuvre au public par tout procédé, notamment par voie électronique, streaming, téléchargement, ou diffusion mobile ;
- Le droit d'adaptation : adapter, traduire, dériver ou transformer l'Œuvre pour la rendre accessible sur tout format pédagogique ou technologique ;
- Le droit de distribution : mettre en vente, louer ou céder l'Œuvre ou ses reproductions ;
- Le droit de sublicence : autoriser des tiers (OPCO, employeurs, mutuelles) à utiliser l'Œuvre dans le cadre de parcours de formation conventionnés.

ARTICLE 5 — OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ LCD

5.1. LCD s'engage à intégrer l'Œuvre sur la Plateforme dans un délai maximum de 60 jours ouvrés à compter de la validation finale du contenu par le Co-auteur.

5.2. LCD s'engage à assurer la promotion de l'Œuvre dans le cadre de ses actions marketing ordinaires, sans garantie de résultats en termes de nombre de ventes.

5.3. LCD s'engage à fournir au Co-auteur un accès en lecture seule à ses statistiques de vente (nombre de téléchargements, chiffre d'affaires brut généré) dans un délai de 10 jours après la fin de chaque mois.

5.4. LCD s'engage à maintenir l'Œuvre en ligne pendant une durée minimale de 12 mois à compter de sa publication, sauf décision de retrait motivée par des raisons de sécurité, d'inexactitude scientifique grave, ou de violation du présent contrat.

ARTICLE 6 — RÉMUNÉRATION ET PARTAGE DES REVENUS

Le Co-auteur percevra une rémunération correspondant à 30% (trente pour cent) du prix de vente hors taxes de chaque vente unitaire de l'Œuvre effectuée sur la Plateforme LCD ou tout autre canal de distribution conventionné. Ce taux est garanti pour toute la durée du contrat.

6.1. Assiette de calcul. La rémunération est calculée sur le prix de vente net hors TVA effectivement encaissé par LCD, après déduction des éventuels frais de paiement (commission plateforme de paiement, maximum 3%).

6.2. En cas de pluralité de co-auteurs, les 30% sont répartis entre eux proportionnellement à leur contribution telle que définie à l'Article 2.2.

6.3. Périodicité et modalités de versement. Les droits d'auteur sont calculés mensuellement et versés dans les 15 jours ouvrés suivant la clôture de chaque mois civil, par virement bancaire sur le compte désigné par le Co-auteur. Un seuil minimum de versement de 10 euros (dix euros) s'applique.

6.4. Justificatifs. LCD transmet au Co-auteur, avec chaque versement, un relevé détaillé indiquant le nombre de ventes, le chiffre d'affaires généré, et le montant calculé. Ce relevé vaut reçu de paiement.

6.5. Régime fiscal. Les sommes perçues au titre du présent contrat constituent des droits d'auteur imposables selon le régime applicable au Co-auteur (micro-BNC pour les particuliers, BIC pour lesu 4sBT 1 7 Tw .4

7.1. Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de 3 (trois) ans à compter de la date de première publication de l'Œuvre sur la Plateforme.

7.2. À l'issue de cette période, le contrat est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) adressée au moins 60 jours avant l'échéance.

7.3. La cession des droits patrimoniaux visée à l'Article 3 subsiste pendant la durée totale de protection légale des droits d'auteur, indépendamment de la durée commerciale du présent contrat.

ARTICLE 8 — RÉSILIATION

8.1. Résiliation à l'initiative du Co-auteur. Le Co-auteur peut résilier le présent contrat à tout moment par LRAR, sous réserve d'un préavis de 30 (trente) jours. La résiliation entraîne le retrait de l'Œuvre de la Plateforme à l'issue du préavis. Les droits acquis jusqu'à la date effective de retrait restent dus.

8.2. Résiliation à l'initiative de LCD. LCD peut résilier le présent contrat sans préavis en cas de

ARTICLE 9 — GARANTIES ET RESPONSABILITÉ

9.1. Le Co-auteur garantit LCD contre tout recours de tiers fondé sur une atteinte à un droit de propriété intellectuelle, à un droit à l'image, à la vie privée, ou à tout autre droit dont il serait responsable au titre de sa contribution. Il s'engage à indemniser LCD de toute condamnation ou frais (honoraires d'avocat inclus) résultant d'une telle action.

9.2. LCD ne peut être tenu responsable des conséquences de l'application par des tiers des informations contenues dans l'Œuvre. Une mention légale spécifique est apposée sur chaque module indiquant que le contenu est fourni à titre informatif et pédagogique, et ne se substitue pas à un avis médical ou juridique professionnel.

ARTICLE 10 — DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

10.1. Les données personnelles du Co-auteur (nom, prénom, email, coordonnées bancaires) sont traitées par LCD en tant que responsable de traitement, aux fins exclusives d'exécution du présent contrat (gestion des droits d'auteur, versement des rémunérations, édition des attestations fiscales).

10.2. Ces données sont conservées pendant la durée du contrat et jusqu'à 5 ans après sa résiliation (obligations légales comptables). Elles ne sont pas transmises à des tiers sans le consentement du Co-auteur, sauf obligation légale.

10.3. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés, le Co-auteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement de ses données, en contactant : rgpd@lecompagnondunois.fr.

ARTICLE 11 — DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

11.1. Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation, à son exécution ou à sa résiliation relève de la compétence exclusive des tribunaux de [Ville du siège social de LCD], nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

11.2. Les parties s'engagent à tenter de résoudre tout différend à l'amiable avant toute saisine judiciaire, par voie de médiation commerciale conduite par un médiateur agréé, dans un délai de 60 jours.

ARTICLE 12 — DISPOSITIONS DIVERSES

12.1. Intégralité. Le présent contrat, accompagné de ses éventuelles annexes (Annexe 1 : Répartition de la contribution ; Annexe 2 : Relevé de ventes mensuel), constitue l'intégralité de l'accord des parties sur son objet et annule tout accord antérieur.

12.2. Modifications. Toute modification du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

12.3. Non-renonciation. Le fait pour l'une des parties de tnci504 et d6 ET 5fpeannfod'effecté de

Fait en deux exemplaires originaux, à _____, le ___/___/2026

Pour la SAS Le Compagnon Dunois	Le Co-auteur
Thomas Bernet Président	[Nom Prénom] [Titre professionnel]
_____ Signature précédée de "Lu et approuvé"	_____ Signature précédée de "Lu et approuvé"

ANNEXE 1 — RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION

Partie	Nom / Entité	Contribution (%)	Nature de la contribution
Co-auteur 1	[Nom Prénom]	[XX%]	Rédaction du contenu principal, quiz, exercices
Co-auteur 2 (si applicable)	[Nom Prénom]	[XX%]	Validation scientifique, cas cliniques
LCD — Apport technique	SAS Le Compagnon Dunois	[XX%]	Mise en forme pédagogique, intégration technique
TOTAL		100%	

ANNEXE 2 — MODÈLE DE RELEVÉ MENSUEL DE DROITS D'AUTEUR

Mois de référence :	[Mois AAAA]
Module concerné :	[Titre du module] — Code [XX-XX]
Co-auteur :	[Nom Prénom]
Nombre de ventes unitaires :	[NNN] ventes
Prix de vente HT unitaire :	[X,XX€]
Chiffre d'affaires brut HT :	[NNN × X,XX€ = Y,YY€]
Déduction frais paiement (max 3%) :	[Z,ZZ€]
CA net de base de calcul :	[Y,YY€ - Z,ZZ€ = W,WW€]
Taux co-auteur :	30%
DROITS D'AUTEUR DUS :	[W,WW€ × 30% = V,VV€]
Date de virement :	[date prévue]
RIB/IBAN du co-auteur :	FR76 XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX